

RÉSUMÉ

Ce résumé doit être lu conjointement au prospectus du 27 avril 2011 (le “Prospectus”) préparé par Nyrstar NV (l’“Émetteur” ou la “Société”) en lien avec l’offre et la cotation des obligations (les “Obligations”), telles que décrites plus en détail ci-dessous.

Cette section constitue le résumé de certaines informations importantes contenues dans le présent Prospectus. Ce résumé doit être lu comme une introduction au présent Prospectus et toute décision d’investir dans les Obligations ou de négocier les Obligations doit se fonder sur une analyse approfondie de ce Prospectus dans son intégralité par l’investisseur potentiel, en ce compris l’information incorporée par référence. Personne n’engage sa responsabilité civile sur la seule base de ce résumé, y compris une quelconque traduction de celui-ci, à moins qu’il ne soit trompeur, inexact ou incohérent, lorsqu’il est lu conjointement avec les autres parties du Prospectus. Lorsqu’une action judiciaire fondée sur les informations contenues dans ce Prospectus est introduite auprès d’un tribunal dans l’un des États membres de l’Espace économique européen (l’“EEE”) en invoquant la législation nationale des États membres de l’EEE où l’action est engagée, l’investisseur requérant peut, en vertu de la législation nationale devant laquelle l’action est engagée, être tenu de supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.

Ce résumé met en avant des informations contenues ailleurs dans ce Prospectus. Ce résumé n’est pas complet et n’inclut pas toutes les informations susceptibles d’être importantes pour vous. Vous devez lire le Prospectus dans sa totalité, y compris l’ensemble des états financiers et des notes complémentaires, avant de prendre une décision d’investissement.

Aperçu des activités

Producteur de quantités significatives de ressources essentielles telles que le zinc et le plomb, ainsi que d’autres produits tels que l’argent, le cuivre et l’or, Nyrstar est une importante entreprise multi-métal globale.

La principale activité de Nyrstar est la production de zinc.

Fondée à l’origine en 2007, Nyrstar était avant tout spécialisée dans la fusion de zinc et de plomb. L’ensemble des actifs de fusion de Nyrstar s’appuie sur un long passé d’exploitation sous la gouverne de leurs propriétaires et exploitants antérieurs. Depuis 2009, Nyrstar connaît une importante transformation stratégique, par l’extension en amont de ses activités minières à la fois pour garantir l’approvisionnement en matières premières de ses fonderies et pour s’octroyer la partie la plus profitable de la chaîne de valorisation du zinc (l’extraction de zinc étant, historiquement, plus rentable que la fusion de zinc).

Les principales matières premières destinées aux activités de fusion de Nyrstar sont des concentrés de zinc en provenance de mines de zinc, y compris de ses propres opérations d’extraction, et une partie substantielle de matières de base secondaires (telles que les oxydes de zinc). Les fonderies de zinc de Nyrstar convertissent le concentré de zinc et les matières secondaires de base en métal zinc qui sera utilisé dans les nombreuses applications finales. Outre le zinc de qualité supérieure spéciale (zinc pur à 99,995%, “SHG”) de base, Nyrstar produit également des alliages à valeur ajoutée (comme des alliages pour coulée sous pression), dont beaucoup occupent de solides positions concurrentielles dans des applications techniques de niche.

Selon les volumes de production de 2010 communiqués par Brook Hunt, Nyrstar est la plus grande entreprise de fusion du zinc au monde. Ayant produit quelque 1,1 million de tonnes de zinc en 2010 la part de Nyrstar dans le marché global du zinc en 2010 s’élevait, selon Brook Hunt, à 8,6%. Les fonderies de Nyrstar à Aubry (France), Balen et Overpelt (Belgique), Budel (Pays-Bas), Clarksville (États-Unis) et Hobart (Australie) sont toutes des fonderies de zinc primaire, la production primaire résultant de la fusion de minerais contenant du zinc. La fonderie de Nyrstar à Port Pirie en Australie est une fonderie de plomb primaire dotée de moyens de récupération de plusieurs métaux, ce qui lui donne la souplesse nécessaire pour traiter un large éventail de matières premières plombifères pour produire du plomb, du zinc, de l’argent, du cuivre et de l’or affiné.

Depuis 2009, Nyrstar a acquis des mines aux États-Unis (Tennessee), au Pérou (Coricancha, Contonga et Pucarrajo) et au Mexique (l’exploitation de Campo Morado) et a conclu un Accord d’Écoulement de Zinc novateur avec Talvivaara Sotkamo Limited portant sur la mine de nickel de Sotkamo en Finlande, qui présente des sous-produits de zinc substantiels. Ces mines sont, pour l’heure, à des stades divers de leur mise en service ou de leur développement vers une production à pleine capacité. La direction estime que ces mines, une fois à pleine capacité de production (ce qui devrait être le cas d’ici fin 2012), seront capables de produire l’équivalent de 31% environ des besoins en matières

premières zincifères de Nyrstar (sur la base d'opérations de fusion tournant à pleine capacité). (Voir également la section "Nyrstar—Stratégie" ci-dessous.) À un tel niveau, les activités actuelles d'exploitation minières du zinc de Nyrstar (en ce compris l'Accord d'Écoulement de Zinc Talvivaara) seraient parmi les dix plus importantes au monde, sur base de la production 2010 selon Brook Hunt. L'objectif à moyen terme de Nyrstar est de pouvoir produire l'équivalent de 50% de ses besoins en matières premières zincifères (concentrés de zinc et matériaux de base secondaires) à partir de ses propres activités d'exploitation minière et de ses accords d'écoulement.

Nyrstar a, en outre, acquis des participations dans des projets de développement minier au Chili (Herencia Resources plc) et au Groenland du Nord (Ironbark Zinc Limited).

Atouts et stratégie

Atouts

La direction estime que Nyrstar dispose des avantages concurrentiels majeurs suivants :

- ***Elle est bien positionnée pour profiter au mieux de la dynamique du marché du zinc.*** Selon Brook Hunt, les cours du zinc métal devraient, à moyen terme, dépasser les moyennes historiques à long terme en raison des pénuries prévues étant donné que plusieurs mines de zinc de grande taille devraient s'épuiser au cours des cinq prochaines années parallèlement à la croissance de la demande de zinc, encouragée principalement par l'urbanisation de la florissante économie chinoise. En sa qualité de fonderie du zinc la plus importante au monde, et, lorsque les opérations d'exploitation du zinc de Nyrstar (y compris l'accord d'écoulement de zinc Talvivaara) tourneront à plein régime, en tant que l'une des dix sociétés d'exploitation du zinc les plus importantes, la société croit que la position de force de Nyrstar sur le marché lui permettra d'exploiter au mieux la forte dynamique du marché du zinc et de tirer profit de la croissance attendue des prix du zinc (voir "L'industrie minière et de la fusion").
- ***Une stratégie claire d'extension à l'exploitation minière, la partie plus rentable de la chaîne de valeur du zinc.*** La stratégie de Nyrstar est claire : continuer à explorer, à sa discrétion, des opportunités dans le secteur minier, où elle applique une approche rigoureuse et disciplinée pour l'ensemble de ses opportunités d'investissement afin de veiller à ce qu'elles soient conformes aux besoins d'investissement de Nyrstar et créent de la valeur pour les actionnaires de Nyrstar. L'extension de ses activités en amont à l'exploitation minière permettra à Nyrstar d'avoir accès à la partie plus rentable de la chaîne de valorisation du zinc et, lorsque le concentré de zinc produit dans ces mines sera consommé par les fonderies de Nyrstar, lui garantira son approvisionnement en matières premières. D'après les tendances historiques du marché, la direction estime la production d'une tonne de concentré de zinc est, en moyenne, plus de deux fois plus rentable que la fusion d'une tonne de zinc.
- ***Leadership de l'industrie.*** Nyrstar est la principale entreprise de fusion du zinc au monde. Une fois pleinement opérationnelles, Nyrstar s'attend à ce que ses opérations d'exploitation du zinc (l'Accord d'écoulement de zinc de Talvivaara inclus) soient parmi les dix plus importantes au monde. Nyrstar estime que sa taille, globalement et à la fois sur le plan de l'exploitation minière que sur le plan de la fusion, lui donne les moyens d'occuper un rôle prédominant dans l'évolution de l'industrie du zinc.
- ***Un vaste portefeuille d'actifs géographiquement diversifiés.*** Nyrstar gère plusieurs sites importants et, par conséquent, sa dépendance financière et opérationnelle à un site en particulier est réduite de façon significative. De plus, ses opérations étant géographiquement diversifiées, l'exposition aux taux de change liée à des frais libellés dans des devises autres que le dollar américain (la devise dans laquelle les bénéfices de Nyrstar sont largement libellés) est de plus en plus atténuée étant donné que l'impact relatif d'un taux de change particulier et d'une devise particulière est réduit.
- ***Des normes environnementales et des systèmes de gestion stricts pour maintenir un bilan positif en matière d'environnement et de sécurité.*** La pérennité des opérations de Nyrstar est le fruit de sa capacité à offrir des profits et des bénéfices économiques à ses parties prenantes, tout en minimisant les effets négatifs sur ses collaborateurs, ses voisins ou l'environnement. Nyrstar dispose de normes environnementales qu'elle considère comme étant les meilleures de sa catégorie.
- ***Une équipe de direction expérimentée ayant fait ses preuves au niveau de la réalisation de sa stratégie.*** L'équipe de direction de Nyrstar combine une grande expérience du marché et de l'industrie et comprend des individus qui, en moyenne, travaillent dans les industries de fusion du zinc, d'exploitation du zinc et dans des industries connexes depuis 20 ans. Forte d'une expérience internationale, la capacité de l'équipe de management à mettre en oeuvre la stratégie de Nyrstar a été mise en évidence par les nombreuses

acquisitions d'exploitation et autres transactions qui ont été réalisées avec succès depuis l'annonce de la nouvelle stratégie de croissance en juin 2009.

- **Grandes capacités opérationnelles et expertise.** L'équipe de management de Nyrstar a régulièrement démontré sa capacité à améliorer les performances des actifs existants de Nyrstar et à intégrer, en temps opportun et avec efficacité, de nouvelles acquisitions minières en son sein. Cette capacité a été mise en évidence très récemment par la mise en service progressive des nouvelles acquisitions minières de Nyrstar à Coricancha au Pérou et dans les Tennessee Mines aux États-Unis, bien que ces mines aient été en travaux et en entretien au moment de leur acquisition par Nyrstar.

Stratégie

Le cadre stratégique de Nyrstar comporte les éléments suivants :

- gestion de portefeuille;
- développement commercial; et
- croissance.

Nyrstar examine continuellement son portefeuille d'actifs afin de l'aligner sur ses objectifs stratégiques. Elle s'efforce sans cesse d'améliorer l'efficacité et l'efficacités de l'entreprise, d'encourager l'amélioration continue, de réaliser des synergies et d'employer les personnes les mieux qualifiées.

La stratégie de croissance de Nyrstar est axée sur l'exploration sélective d'opportunités dans le domaine de l'exploitation, en privilégiant les mines qui soutiennent ses actifs de fusion existants sur lesquels son expertise et sa compétence ne sont plus à démontrer. L'objectif de Nyrstar est que la fusion et l'exploitation minière fournissent de précieuses contributions à ses bénéficiaires et elle pense qu'une entreprise intégrée pourrait faciliter une consolidation plus large de l'industrie. Une intégration verticale dans l'exploitation minière ouvre à Nyrstar les portes de la partie la plus rentable de la chaîne de valeur du zinc. S'appuyant sur les tendances historiques du marché, la direction estime que la production d'une tonne de concentré de zinc est en moyenne plus de deux fois plus rentable que la fusion d'une tonne de zinc. Lorsque le concentré de zinc produit dans ses propres mines est destiné à être consommé par les fonderies de Nyrstar, une telle intégration verticale garantit également l'approvisionnement en matières premières. Le concentré de zinc produit dans les mines de Nyrstar n'est, toutefois, pas nécessairement consommé par ses fonderies. En vertu de règles d'optimisation économique, Nyrstar décide s'il est plus rentable que le concentré produit dans ses mines soit consommé dans ses fonderies, vendu à des tierces parties ou échangé contre le concentré produit par une mine d'une tierce partie. Les principales variables qui dictent où le concentré produit par les mines de Nyrstar est consommé sont les suivantes : la mine est liée ou non à un accord d'enlèvement, l'analyse du concentré et l'efficacité avec laquelle les fonderies de Nyrstar peuvent extraire de la valeur de ce concentré et l'emplacement du concentré. L'intégration verticale dans l'exploitation minière apporte ainsi à Nyrstar non seulement une production de concentré physique qui peut éventuellement être utilisée dans les fonderies de Nyrstar (sous réserve des aspects susmentionnés), mais aussi une exposition financière très intéressante aux marges d'exploitation qu'offre l'exploitation du zinc.

La stratégie de Nyrstar d'intégration dans l'exploitation minière est avant tout axée sur le zinc. Cependant, la nature polymétallique des gisements de minerais dans les récentes acquisitions minières faites par Nyrstar au Pérou et au Mexique signifie que, outre le zinc, Nyrstar exploite de plus en plus des gisements qui contiennent de l'argent, du cuivre, de l'or et du plomb.

La stratégie de croissance de Nyrstar cible des mines qui sont soit opérationnelles, soit capables d'être opérationnelles à court terme, moyennant des investissements relativement réduits et des coûts d'exploitation courants faibles. Nyrstar vise, en outre, un coût d'exploitation de mine moyen ("**Coûts d'Exploitation C1**") inférieur à US\$1000 par tonne dans l'ensemble de ses exploitations minières, lorsqu'elles fonctionneront à pleine production, plaçant ses opérations, en moyenne, dans le deuxième quartile de la courbe des coûts d'exploitation C1 de l'exploitation minière du zinc.

La direction compte que ses propres mines (en ce compris l'Accord d'Écoulement de Zinc de Talvivaara), une fois à pleine production (ce qui devrait être le cas fin 2012), seront capables de produire l'équivalent de 31% environ des besoins de matière première de zinc de Nyrstar (sur la base d'opérations de fusion à pleine capacité). En conséquence, après la clôture de l'Acquisition Farallon, Nyrstar a maintenant dépassé l'objectif qu'elle s'était fixée : une intégration dans l'exploitation minière équivalent à 30%. Bien qu'aucun plan d'acquisition spécifique ne puisse être annoncé actuellement, Nyrstar vise désormais une intégration de sa capacité minière de 50%, à pleine capacité, à moyen terme, par le biais de nouvelles acquisitions de mines et d'accords d'écoulement.

Facteurs de risque

Investir dans les Obligations comporte certains risques, y compris des risques liés à Nyrstar, aux secteurs de l'exploitation minière et de la fusion en général et à l'Offre d'Obligations. Les investisseurs sont invités à lire attentivement les informations suivantes à propos de ces risques, ainsi que les autres informations contenues dans le présent Prospectus et les informations incorporées par référence dans ce Prospectus. Chacun des risques décrits ci-dessous est susceptible d'influencer considérablement les activités, le résultat d'exploitation et la situation financière de Nyrstar, et de faire baisser la valeur des titres offerts. Les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement. L'ordre dans lequel sont présentés ci-après les facteurs de risque ne reflète pas l'éventualité de leur survenance ou l'ampleur potentielle de leurs répercussions financières.

Risques liés aux activités et aux industries de Nyrstar

- La récession qui a frappé récemment l'économie globale a engendré une réduction brutale de la demande mondiale de zinc, de plomb et d'autres métaux dans le monde. De futures récessions économiques pourraient influencer significativement défavorablement l'industrie des métaux et l'industrie minière, se répercutant sur Nyrstar.
- Les résultats de Nyrstar sont particulièrement sensibles aux prix des produits de base, qui sont à la fois cycliques et instables.
- Les résultats financiers de Nyrstar sont liés au niveau des frais de traitement du zinc (et, dans une moindre mesure, du plomb), qui sont de nature cyclique, et à la quantité de concentré de zinc dont disposent les fonderies. Les frais de traitement réalisés constituent normalement la plus grande partie du bénéfice brut de Nyrstar. Bien que l'impact des niveaux de frais de traitement devrait diminuer à l'avenir parallèlement à la mise en place par Nyrstar de sa stratégie consistant à intégrer de manière sélective ses activités de fusion en les élargissant à l'exploitation minière, une diminution des frais de traitement est susceptible d'avoir un effet négatif significatif sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de Nyrstar.
- Nyrstar est exposée à la forme de la courbe des cours à terme des prix sous-jacents des métaux. Bien que Nyrstar conclue des transactions de couverture (*hedging*) à court terme visant à couvrir les risques de décalage entre les achats de matières premières et les ventes de métal et à couvrir son exposition aux ventes à terme de métal à prix fixe aux clients, la société demeure exposée à la forme de la courbe des cours à terme des prix de métaux sous-jacents.
- La Chine est une importante source de demande en produits à base de zinc et de plomb. Une diminution des importations de produits à base de zinc ou de plomb par la Chine pourrait avoir un effet négatif substantiel sur les résultats financiers de Nyrstar.
- L'endettement de Nyrstar a récemment été sensiblement augmenté afin de financer son expansion dans le secteur minier, et elle est à présent confrontée aux risques inhérents à un endettement plus élevé. Par l'émission d'Obligations, Nyrstar augmentera d'avantage son endettement.
- Nyrstar est une société holding et dépend ainsi des résultats d'exploitation générés par ses filiales.
- Nyrstar aura besoin de liquidités importantes afin de financer ses opérations, ses investissements en capital et sa stratégie de croissance. Dans l'éventualité où Nyrstar ne serait pas en mesure de dégager ces liquidités par le biais de ses opérations ou par des sources externes, elle pourrait être confrontée à une pression de liquidités, ne pas être capable de financer entièrement ses opérations ou d'effectuer les investissements nécessaires pour réaliser sa stratégie commerciale.
- Les activités de Nyrstar sont exposées aux fluctuations des taux de change. Nyrstar n'a pas, et n'a pas à l'heure actuelle, l'intention de conclure des transactions visant à couvrir ou à réduire son exposition aux fluctuations des taux de change, autre que des opérations à court terme visant à couvrir le risque de décalage entre les achats de concentrés et les ventes de métal et à couvrir son exposition aux ventes à terme de métal à prix fixe aux clients (comme indiqué sous "Nyrstar est exposée à la forme de la courbe des cours à terme des prix sous-jacents des métaux.").
- Nyrstar est exposée au risque de crédit en relation avec ses partenaires contractuels et commerciaux, ainsi qu'aux risques liés aux taux d'intérêt, au *hedging* et aux contreparties aux dérivés.
- Nyrstar dépend d'un nombre limité de fournisseurs pour les concentrés de zinc et de plomb. Une interruption de l'approvisionnement, en ce compris l'approvisionnement en vertu de la convention

d'écoulement de zinc avec Talvivaara, pourrait avoir un effet significativement négatif sur ses niveaux de production et ses résultats financiers. Nyrstar dépend de son aptitude à dénicher un approvisionnement en concentrés de zinc et de plomb adéquat. La disponibilité et le prix des concentrés de zinc et de plomb peuvent être influencés négativement par un certain nombre de facteurs largement au-delà du contrôle de Nyrstar, en ce compris des interruptions de la production par des fournisseurs, des décisions des fournisseurs d'allouer des approvisionnements de concentrés à d'autres acquéreurs, des fluctuations de prix et des frais de transport croissants.

- Nyrstar dépend en partie de l'approvisionnement de matériaux de base secondaires de zinc et de plomb.
- Nyrstar est sujette aux risques liés aux coûts d'entrée ("*input costs*").
- Une augmentation des coûts énergétiques, et en particulier du coût de l'électricité, ou une perturbation de l'approvisionnement d'énergie aux exploitations de Nyrstar pourrait entraîner une augmentation substantielle de ses coûts de production ou avoir une incidence négative sur sa production.
- Nyrstar est sujette à un certain nombre de risques opérationnels, et sa couverture d'assurance pourrait être inadéquate.
- Les activités minières de Nyrstar sont sujettes à un nombre de risques et dangers, dont un risque important d'interruption ou de dommages aux personnes et aux biens.
- Les principaux projets d'investissement de Nyrstar sont exposés au risque de retards et d'autres complications.
- La stratégie de croissance de Nyrstar dépend en partie des acquisitions, comportant des risques. Les acquisitions, les fusions ou les alliances stratégiques récentes et futures peuvent avoir des répercussions négatives sur la situation financière de Nyrstar.
- Une publicité négative, notamment celle du fait d'organismes non gouvernementaux, peut nuire aux activités de Nyrstar.
- La rentabilité et les marges d'exploitation futures dépendent en partie de la capacité de Nyrstar à accéder aux ressources minérales adéquates et suffisantes. Les estimations des réserves de minerai sont basées sur certaines hypothèses, et des changements desdites hypothèses pourraient entraîner la révision à la baisse des réserves de minerai indiquées.
- Nyrstar doit faire face à une concurrence intense, qui pourrait être exacerbée par des changements de la technologie de production et peser sur les revenus ou les marges de Nyrstar.
- Les produits de Nyrstar sont exposés au risque de substitution, ce qui pourrait avoir des répercussions négatives sur la performance financière de Nyrstar.
- L'activité de Nyrstar pourrait être exposée à des effets négatifs dans l'hypothèse où elle ne serait pas en mesure d'obtenir, de maintenir ou de renouveler les licences et permis nécessaires, ou de respecter les conditions de ses licences ou permis.
- Faute de pouvoir vendre ou entreposer certains sous-produits produits lors de ses activités de fusion, elle pourrait être tenue de limiter ou de réduire ses niveaux globaux de production.
- Les activités de Nyrstar sont soumises à des lois et règlements stricts en matière d'environnement, de santé et de sécurité, ce qui pourrait l'exposer à d'importants frais de *compliance* accrus et des actions judiciaires.
- La législation relative au changement climatique pourrait avoir un impact négatif sur les activités de Nyrstar.
- Un changement des conditions économiques sous-jacentes ou des performances commerciales défavorables peuvent donner lieu à des charges de dépréciation, en particulier en ce qui concerne le *goodwill* des acquisitions.
- Nyrstar pourrait ne pas pouvoir accéder aux marchés pour un nombre de motifs.

- Les activités d'exploitation minière et de fusion de Nyrstar se trouvent dans des juridictions (y compris des marchés émergents) comportant différents risques politiques, économiques, sécuritaires et autres variables.
- Nyrstar est confrontée à un risque d'actions judiciaires.
- Des accidents majeurs pourraient engendrer des actions judiciaires, des amendes ou des atteintes substantielles à la réputation et à la situation financière de Nyrstar.
- Du fait du caractère international de ses activités, Nyrstar est exposée à des risques fiscaux.
- La position concurrentielle et les perspectives d'avenir de Nyrstar dépendent de l'expérience et de l'expertise de ses collaborateurs et de la capacité de Nyrstar à recruter et conserver un personnel qualifié.
- Nyrstar pourrait pâtir des fautes graves commises par ses collaborateurs ou sous-traitants.
- Nyrstar est soumise au risque de mouvements sociaux susceptibles de perturber ses opérations.
- Les coûts d'exploitation et d'investissement associés au développement des actifs, des projets et des perspectives de l'exploitation de Campo Morado peuvent être imprévisibles et ne pas correspondre aux hypothèses formulées par Nyrstar.

Risques liés à l'Offre d'Obligations

- Les Obligations peuvent ne pas être un investissement approprié pour tous les investisseurs.
- Il n'existe aucun marché actif pour les Obligations.
- L'émetteur et les Obligations n'ont pas de credit rating, et l'Émetteur actuellement n'a pas l'intention de solliciter à une date ultérieure un credit rating pour lui-même ou les Obligations, ce qui peut rendre plus difficile la fixation du prix.
- Les Obligations sont confrontées à des risques de taux d'intérêt inhérents au marché.
- La valeur de marché des Obligations peut être affectée par la solvabilité de Nyrstar et de nombreux facteurs additionnels.
- Les Obligations peuvent être remboursées avant leur date d'échéance.
- Les Obligations peuvent être remboursées avant leur date d'échéance en cas de changement de contrôle.
- Les Obligations peuvent être affectées par les conditions du marché du crédit international.
- Les Détenteurs d'Obligations pourraient modifier certains Termes et Conditions des Obligations.
- Les Obligations peuvent être confrontées à des risques de change et de contrôle de change.
- Certains paiements réalisés au titre des Obligations pourraient être affectés par la Directive européenne sur la fiscalité de l'épargne.
- Les paiements réalisés au titre des Obligations peuvent être sujets au précompte mobilier belge.
- Les acquéreurs et les vendeurs potentiels des Obligations pourraient être tenus de payer des taxes ou tout autre frais conformément aux lois et pratiques en vigueur dans le pays où les Obligations sont cédées ou dans d'autres juridictions.
- Des changements dans la loi applicable pourraient entraîner des modifications de certains Termes et Conditions des Obligations.
- Relations avec l'Émetteur.
- Le transfert des Obligations, tous paiements effectués au titre des Obligations et toutes communications avec l'Émetteur seront effectués par l'intermédiaire du système BNB.

- L'Agent Domiciliaire n'est pas tenu d'isoler les montants qu'il a reçus en lien avec les Obligations traitées via le système BNB.
- Nyrstar, l'Agent et les Joint Lead Managers peuvent effectuer des opérations affectant défavorablement les intérêts des Détenteurs d'Obligations.
- Des contraintes légales en matière d'investissement peuvent entraver certains investissements.
- L'Agent de Calcul n'assume aucune obligation fiduciaire ni autre responsabilité envers les Détenteurs d'Obligations. En particulier, il n'est pas tenu de prendre des décisions qui protègent leurs intérêts.
- Les Obligations ne sont pas garanties, alors que d'autres facilités de crédit existantes de Nyrstar sont garanties.
- L'Emetteur peut ne pas être en mesure de repayer les Obligations.

Résumé de l'Offre

- 28 avril 2011 : publication of the Prospectus on the website of the Issuer
- 2 mai 2011, 9.00 heures (Heure de Bruxelles) : date d'ouverture de la Période de Souscription
- 6 mai 2011, 16 heures (Heure de Bruxelles) : date de clôture de la Période de Souscription (si pas clôturée avant)
- Entre 6 mai 2011 et 10 mai 2011 : date de publication du résultat de l'offre d'Obligations (y compris son produit net), sauf s'il a été publié antérieurement dans l'hypothèse d'un closing anticipé
- 11 mai 2011 : Date d'Émission, et cotation des Obligations sur la Liste Officielle de la Bourse de Luxembourg et admission à la négociation des Obligations sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg

Description des Obligations

Emetteur	Nyrstar SA
Description des Obligations	Emission d'Obligations à 5,375% pour un montant minimum de €150.000.000, venant à échéance le 11 mai 2016
Période de Souscription	Du 2 mai 2011 à 9.00 h jusqu'au 6 mai 2011 à 16.00 h (heure de Bruxelles), sous réserve de clôture anticipée
Agent Domiciliaire et Agent Payeur	KBC Bank SA
Agent de Cotation	KBL European Private Bankers S.A. pour l'inscription des Obligations à la cote officielle de la Bourse de Luxembourg (la " <i>Cote Officielle</i> ") et l'admission à la négociation sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg.
Banques Guichets et Managers	Une demande de souscription d'Obligations peut être effectuée auprès des agences d'ING Belgium SA/NV et ING Luxembourg S.A. (" <i>ING</i> "), KBC Bank NV (" <i>KBC</i> ") (en ce compris CBC S.A.) et KBC Securities NV (à travers www.bolero.be), Fortis Bank SA/NV (agissant en Belgique sous le nom commercial de "BNP Paribas Fortis") et BGL BNP Paribas Luxembourg S.A., ainsi que toute autre filiale au Grand-duché de Luxembourg de chacune des banques susmentionnées (et ce, conformément à la décision de chaque banque et de la filiale concernée).
Ressort de l'Offre Publique	Belgique et le Grand-duché de Luxembourg
	11 mai 2011

Date d'Emission	
Prix d'Emission	101,623%, ce prix incluant une commission de vente et de distribution s'élevant à 1,875%, à supporter par les investisseurs. Les Investisseurs Qualifiés pourraient être sujets à une décote ou une marge applicable au Prix d'Emission. Pour de plus amples détails, veuillez vous reporter aux rubriques "Prix d'Emission" et "Coûts et Frais" dans "L'Offre d'Obligations".
Devise de Règlement	Euro ("€")
Montant Principal Total	Minimum €150.000.000. Le cas échéant, sur décision de l'Émetteur et des Joint Lead Managers (en tenant compte de la demande des investisseurs), le montant principal total peut être augmenté à la fin (ou à la clôture anticipée) de la Période de Souscription, mais pas au-delà d'un montant supérieur à 3,5 fois le montant nominal minimum de €150 million. L'émetteur se réserve le droit d'émettre des Obligations pour un montant total principal inférieur. Le montant principal total final sera publié dès que possible après la fin (ou la clôture anticipée) de la Période de Souscription sur les sites internet des <i>Joint Lead Managers</i> (www.ing.be , www.kbc.be et www.bnpparibasfortis.be), sur le site internet de l'Émetteur au sein de la rubrique destinée aux investisseurs (www.nyrstar.com/nyrstar/fr/investors/), et sur le site internet de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu). Les <i>Joint Lead Managers</i> ont conclu, sous réserve de certaines conditions générales, un engagement de type "best efforts" de placer auprès de tiers les Obligations pour un montant minimum de €150.000.000.
Montant Principal par Obligation	€1.000 par Obligation
Montant Minimum de Souscription	Les Obligations sont uniquement négociables sous la forme d'un multiple minimum d'une Obligation (correspondant au Montant Principal de €1.000)
Date d'Echéance	11 mai 2016
Date de Remboursement	Date d'Echéance (conformément aux dispositions énoncées au sein des Termes et Conditions des Obligations)
Intérêt	Taux fixe de 5,375% payable annuellement à terme échu le 11 mai de chaque année, et pour la première fois le 11 mai 2012 (soit un montant de €53,75 par Montant Principal de €1.000)
Rendement Brut	5,00% par an, calculé sur base du Prix d'Emission
Montant du Remboursement à la Date d'Echéance	Les Obligations seront remboursées à hauteur de 100% du Montant Principal à la Date d'Echéance.
Remboursement Anticipé	Les Obligations pourront être remboursées anticipativement suite à la survenance d'un événement de défaut, tel qu'énoncé à la Condition 8, après consultation avec et par notification à l'Agent. Les Obligations seront également remboursables avant leur date d'échéance à la demande de l'Émetteur pour les raisons énoncées aux Conditions 5.2 et 5.3.1 et à la demande des Détenteurs d'Obligations avant leur date d'échéance en cas de Changement de Contrôle de l'Émetteur (suivi, le cas échéant, d'une Diminution du Rating) tel qu'énoncé à la Condition 5.3. Le montant du remboursement anticipé afférent à chaque Obligation est précisé dans les Conditions.
Augmentation du Taux d'Intérêt (Step-Up)	Si les Résolutions sur le Changement de Contrôle (telles que définies au sein des Conditions) ne sont pas approuvées par les actionnaires de l'Émetteur et déposées auprès du Tribunal de commerce au plus tard le 30 novembre 2011, les Intérêts dus au titre des Obligations augmenteront de 0.50% par an avec

effet à la première Date de Paiement des Intérêts.

Forme des Obligations

Forme dématérialisée, conformément au Code des sociétés – pas de livraison physique.

Statut des Obligations

Les Obligations sont des obligations directes, inconditionnelles, non subordonnées et non garanties de l'Émetteur et sont et seront, à tout moment, classées *pari passu* et sans préférence de rang entre elles et de même rang que toutes autres obligations non subordonnées et non garanties, émises ou à émettre par l'Émetteur, sauf, en cas de faillite, certaines obligations pouvant être privilégiées en vertu de dispositions légales impératives et d'application générale.

Rating

L'émetteur et les Obligations n'ont pas de credit rating, et l'Émetteur actuellement n'a pas l'intention de solliciter à une date ultérieure un credit rating pour lui-même ou les Obligations. ce qui peut rendre plus difficile la fixation du prix.

Cross-Default et Sûreté Négative

Applicable, conformément aux Conditions 8(iii) et 3 respectivement.

Événements de Défaut (*Events of Default*)

Sont considérés comme étant des Événements de Défaut au titre des Obligations, le non-paiement du capital pendant 7 jours calendrier ou le non-paiement des intérêts pendant 14 jours calendrier, tout manquement aux autres obligations afférentes aux Obligations (manquement auquel il ne serait pas remédié dans un délai de 30 jours calendrier), tout manquement croisé (*cross default*) et la survenance de certains événements ayant trait à la faillite ou à la liquidation de l'Émetteur (et/ou ses Filiales Importantes).

Fiscalité

Belgique. Tous paiements, payés par ou pour le compte de l'Émetteur, du montant principal et de l'intérêt sur les Obligations seront réalisés sans déduction de la retenue à la source pour les Obligations détenues par certains investisseurs éligibles dans un compte X du système NBB. Autrement, la retenue à la source sera en principe applicable à l'intérêt sur les Obligations au taux actuel de 15%, pouvant potentiellement être réduit en vertu d'un traité fiscal, sur le montant brut des intérêts.

Pour autant que nécessaire, l'Émetteur paiera tous les montants supplémentaires de manière telle à ce que le montant net perçu par chaque Détenteur d'Obligations au titre des Obligations, après déduction de toutes taxes imposées par les autorités fiscales en Belgique suite aux paiements effectués par ou pour le compte de l'Émetteur au titre des Obligations, soit égal au montant qu'il aurait reçu en l'absence de ces retenues d'impôt. Aucun montant supplémentaire ne sera dû à l'égard de toute Obligation dans les cas décrits aux paragraphes (i), (ii) et (iii) de la Condition 7 (*Fiscalité*), cas qui incluent, entre autres, les personnes physiques qui sont considérées à des fins fiscales comme résidant en Belgique.

Grand-duché de Luxembourg. En vertu du droit fiscal luxembourgeois actuellement en vigueur, il n'existe généralement aucune retenue à la source à l'égard des paiements d'intérêts et des remboursements du capital au titre des Obligations. Cependant, une retenue à la source peut être effectuée en vertu des dispositions suivantes concernant, en termes généraux, les paiements d'intérêts à des Détenteurs d'Obligations personnes physiques et à certaines entités résiduelles :

- Les Lois luxembourgeoises du 25 juin 2005 transposant la Directive 2003/48/CE du Conseil en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts ;
- La Directive européenne sur la fiscalité de l'épargne et diverses conventions conclues entre le Grand-duché de Luxembourg et certains territoires dépendants ou associés de l'Union Européenne ;
- la Loi luxembourgeoise du 23 décembre 2005, telle qu'amendée par la Loi luxembourgeoise du 17 juillet 2008, relative aux intérêts payés aux

particuliers résidents du Luxembourg et à certaines entités résiduelles qui obtiennent le paiement des intérêts pour le compte de particuliers (retenue d'impôt à la source au Luxembourg de 10%).

Pour obtenir de plus amples renseignements, il est conseillé de consulter la section "Fiscalité" de ce Prospectus.

Assemblée des Détenteurs d'Obligations

Les Conditions des Obligations contiennent des dispositions relatives à la tenue d'assemblées des Détenteurs d'Obligations aux fins de statuer sur les questions concernant leurs intérêts en général. Ces dispositions autorisent certaines majorités définies à engager l'ensemble des Détenteurs d'Obligations, en ce compris les Détenteurs d'Obligations qui n'ont pas assisté à ladite assemblée et qui n'y ont pas participé au vote, ainsi que les Détenteurs d'Obligations ayant voté contre la majorité.

Pour obtenir de plus amples renseignements, il est conseillé aux Détenteurs d'Obligations de consulter la Condition 11 (*Assemblées des Détenteurs d'Obligations et Modification*).

Droit Applicable et Juridiction

Les Obligations sont régies par les lois belges. Tout litige sera soumis à la compétence exclusive des juridictions de Bruxelles.

Cotation et Admission à la Négociation

Une demande d'inscription des Obligations à la Cote Officielle de la Bourse de Luxembourg et à la négociation sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg a été déposée.

Système Compétent de Compensation

Le système de compensation géré par la Banque Nationale de Belgique.

Conditions Auxquelles l'Offre Publique d'Obligations est Subordonnée

L'offre publique d'Obligations est soumise aux conditions décrites à la section "L'Offre d'Obligations".

Code ISIN

Code ISIN: BE6220236143

Restrictions de Vente

L'offre, la vente et le transfert des Obligations sont soumis à des restrictions dans certaines juridictions. Veuillez vous référer à la section "L'Offre d'Obligations". Dans toutes les juridictions, l'offre, la vente et le transfert des Obligations ne peuvent être effectués que conformément à la législation applicable dans la juridiction concernée. La distribution du Prospectus ou de son résumé peut, dans certaines juridictions, être soumise à des restrictions légales.

Résumé des informations financières

Résumé des informations financières de l'Émetteur

Les informations financières sélectionnées qui suivent doivent être lues parallèlement aux États financiers de Nyrstar incorporés par référence et l'information financière contenue ailleurs dans le présent Prospectus. Les informations financières sélectionnées présentées ci-dessous telles qu'arrêtées au et pour les exercices se clôturant le 31 décembre 2010, 2009 et 2008 ont été extraites des États financiers de Nyrstar. Les informations financières sélectionnées présentées ci-dessous sont qualifiées dans leur totalité par référence aux États financiers de Nyrstar. Voir également la section "Présentation des informations financières".

<i>En millions d'euros sauf indication contraire</i>	Exercice clôturé le 31 décembre		
	2010	2009	2008
Principales infos financières			
Revenus	2.696	1.664	2.410
Frais de traitement	403	292	404

Boni de métal	375	159	218
Primes	105	86	159
Sous-produits	126	92	166
Autres	(83)	(35)	(65)
Résultat brut fondamental ⁽¹⁾	925	594	881
Coûts d'exploitation fondamentaux ⁽²⁾	(721)	(507)	(735)
EBITDA fondamental⁽³⁾	207	93	153
Résultat d'exploitation avant éléments exceptionnels	110	32	57
Bénéfice/(Perte) de l'exercice	72	10	(595)
Investissements	147	68	116
Flux de trésorerie et endettement net			
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	210	(19)	418
Endettement net/(trésorerie), fin de l'exercice ⁽⁴⁾	296	38	(147)
Ratio d'endettement, fin de l'exercice (%) ⁽⁵⁾	26%	5%	Trésorerie nette

Note :

- (1) Équivalent du Résultat Brut pour les périodes présentées.
- (2) Les coûts d'exploitation fondamentaux comprennent les dépenses liées aux avantages sociaux, les frais d'énergie, les magasins et consommables utilisés, les frais de contrats et de consultance et les autres dépenses (tels qu'ils sont exposés dans le compte de résultat), à l'exclusion de la perte nette sur les dérivés incorporés de la fonderie de Hobart. La fonderie de Hobart est partie à un contrat de fourniture d'électricité à long terme avec une clause d'indexation au cours- du zinc. En conséquence, il contient un dérivé incorporé, qui est lié au marché. Les gains et pertes en résultant sont considérés comme non opérationnels. Les coûts d'exploitation fondamentaux sont une mesure non audité et non IFRS.
- (3) L'EBITDA fondamental inclut le bénéfice net / (pertes) lié à la cession des entités mises en équivalence. L'EBITDA fondamental est une mesure non audité et non IFRS. Voir aussi la section "Informations financières sélectionnées" ci-dessous pour le rapprochement entre le "Résultat d'exploitation de Nyrstar avant dépréciation et amortissements" avec l'EBITDA et l'EBITDA fondamental de Nyrstar.
- (4) L'endettement net/(trésorerie) est calculé de la manière suivante : prêts et emprunts en cours ou non moins liquidités et équivalents liquidités.
- (5) Le ratio d'endettement est calculé de la manière suivante : endettement net par rapport à l'endettement net plus le capital.

Analyse de sensibilité

Les résultats de Nyrstar sont significativement affectés par les changements des prix des métaux, les taux de change et les frais de traitement. Les sensibilités aux variations de ces paramètres sont décrites dans le tableau suivant, qui précise l'impact estimé d'un changement de chacun des paramètres sur l'EBITDA d'un exercice entier de Nyrstar, basé sur les résultats réels et le profil de production pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2010, 2009 et 2008 respectivement.

Paramètre	Variable	Exercice prenant fin le 31 décembre 2010 Impact estimé sur l'EBITDA impact (€ millions)	Exerci prenant fin le 31 décembre 2009 Impact estimé sur l'EBITDA (€ millions)	Exercice prenant fin le 31 décembre 2008 Impact estimé sur l'EBITDA (€ millions)
Prix du zinc	+/- US\$100/tonne	+/-25	+/-19	+/-17
Prix du plomb	+/- US\$100/tonne	+/-1	+/-1	+/-1
US\$/€	+/- €0,01	+/-10	+/-8	+/-11
AUD/€	+/- €0,01	-/+4	-/+3	-/+4
Zinc FT	+/- US\$25/tms	+/-32	+/-22	+/-29
Plomb FT	+/- US\$25/tms	+/-5	+/-6	+/-6

Les sensibilités ci-dessus ont été calculées en modélisant les résultats d'exploitation fondamentaux de Nyrstar de 2010, 2009 et 2008. Chaque paramètre est basé sur une valeur moyenne observée durant cette période et est modifié de manière isolée afin de déterminer l'impact sur l'EBITDA. Les sensibilités :

- Sont dépendantes des volumes de production et de l'environnement économique observé durant la période de référence.

- Ne reflètent pas des variations simultanées de plus d'un paramètre; les additionner peut ne pas conduire à une évaluation juste de la performance financière.
- Sont exprimées sous forme de valeurs linéaires dans un interval pertinent. Hors de l'intervall déterminé pour chaque variable, l'impact des changements peut différer sensiblement des résultats décrits.

Les sensibilités ne doivent pas être appliquées aux résultats de Nyrstar pour des périodes antérieures et peuvent ne pas être représentatives de la sensibilité à l'EBITDA de chacune des futures variations.

Résumé des informations financières de Farallon

Les tableaux qui suivent présentent des informations financières consolidées sélectionnées de Farallon et de ses filiales pour l'exercice se clôturant le 30 juin 2008, les six mois se clôturant le 31 décembre 2008 et les exercices se clôturant le 31 décembre 2009 et 2010 qui ont été dérivées des et doivent être lues conjointement aux états financiers consolidés audités de Farallon au et pour l'exercice se clôturant le 30 juin 2008, les six mois se clôturant le 31 décembre 2008 et les exercices se clôturant le 31 décembre 2009 et 2010. Les États financiers de Farallon ont été préparés conformément aux principes comptables généralement admis canadiens et audités par KPMG LLP. De plus, les États financiers de Farallon incluent des informations financières supplémentaires liées aux différences significatives entre les GAAP canadiens et les normes IFRS (telles qu'édictees par l'IASB) à la date du et pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2010, comme indiqué à la note 18. Farallon a modifié son exercice du 30 juin au 31 décembre en 2008 et, partant, les tableaux qui suivent reflètent une période fiscale de six mois (pour les six mois au 31 décembre 2008).

Le tableau qui suit présente les principaux éléments des comptes de résultats consolidés et perte étendue de Farallon pour les exercices indiqués suivant les normes GAAP canadiennes.

	Pour l'exercice clôturé le 30 juin	Pour les six mois clôturés le 31 décembre	Pour l'exercice clôturé le 31 décembre	
<i>en milliers de dollars américains, excepté les données par action</i>	2008	2008	2009	2010
Revenus brut	—	—	89.137	134.991
Coûts et frais d'exploitation ⁽¹⁾			(86.323)	(101.264)
Bénéfice provenant des opérations			2.814	33.727
Autres coûts et dépenses ⁽¹⁾	(47.956)	(40.096)	(18.491)	(25.335)
Revenu/(perte) nette pour l'exercice	(47.956)	(40.096)	(15.677)	8.392
Bénéfices/(perte) de base et perte diluée par action..	(0,15)	(0,11)	(0,04)	0,02

(1) L'accroissement des frais d'obligation de réclamation (Accretion of reclamation obligation expenses) a été reclassée comme étant un Coût et frais d'exploitation dans les États Financiers de Farallon pour l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 2010 et dans les données comparatives de 2009. Dans les États Financiers de Farallon pour l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 2009, le semestre ayant pris fin le 31 décembre 2008 et l'exercice ayant pris fin le 30 juin 2008, l'Accroissement des frais d'obligation de réclamation ont été classés comme faisant partie des Autres coûts et dépenses.

Le tableau qui suit présente les principaux éléments du bilan consolidé de Farallon pour les exercices indiqués suivant les normes GAAP canadiennes.

<i>en milliers de dollars américains</i>	Au 31 décembre		
	2008	2009	2010
Actifs à court terme :	31.698	39.318	46.118
Immobilisations corporelles et équipement	127.860	127.530	126.11
Actifs totaux	159.558	166.848	172.494
Passif à court terme :	48.225	24.435	26.321
Autre passif à long terme	81.374	99.379	86.990
Capitaux propres	29.959	43.034	59.183
Total du passif et des capitaux propre	159.558	166.848	172.494
Capital social	(16,527)	14,883	19,797

* * *